Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Service suisse d'enquête de sécurité SESE

Bureau d'enquête

Recommandation de sécurité No. 114

Date de la publication	03.04.2017
No. reg. du rapport final	2015100201
Déficit de sécurité	Le 2 octobre 2015 à 8 h 28, le train de service TRAVYS 8008 vide, formé de la voiture de commande BDt n° 53 et de l'automotrice Be 4/4 n° 2, est parti en dérive peu après la gare de Ste-Croix et a déraillé en pleine voie, dans une courbe à gauche entre les gares de Trois-Villes et Six- Fontaines. La ligne présente des déclivités allant jusqu'à 44 ‰. Le mécanicien a sauté du train alors que la vitesse atteignait 30 à 40 km/h. Il a été contusionné. La voiture de commande, en tête du convoi, s'est couchée sur les rails après avoir arraché deux pylônes de la ligne de contact et a fini sa course dans le talus environ 150 m après le point de déraillement. L'automotrice a déraillé et s'est encastrée dans un pylône de la ligne de contact. Le train 8008 est parti en dérive car l'effort du frein automatique agissant sur le train a diminué pendant les deux arrêts d'urgence, suite à diverses manipulations inappropriées, de sorte que l'effort de freinage nécessaire au maintien de l'immobilisation de la composition dans une pente de 40 ‰ n'était plus suffisant. Les véhicules Be 4/4 n° 1 et n° 2 ainsi que les voitures de commande, mis en service à la fin des années 1970, comportent des particularités techniques en matière de frein automatique et de contrôle de la fermeture des portes. Concernant le frein automatique, une action de l'appareil de sécurité ou de l'appareil d'arrêt automatique des trains provoque la vidange de la conduite générale et simultanément de la conduite d'alimentation. Dans le domaine des dispositifs de surveillance, le contrôle de la fermeture des portes (fonction de contrôle) est greffé sur les circuits de l'appareil de sécurité (fonction de sécurité). Les solutions adoptées sur ces véhicules diffèrent de celles normalement réalisées sur les autres véhicules de cette époque. La méconnaissance de ces particularités par le personnel de conduite peut, en cas de panne de ces dispositifs, créer des situations à risque. L'appréciation des conditions préalables de la personnalité fait partie des examens d'admission des mécaniciens de catégorie B ou B100. Ainsi, comme l'a montré cette enquête, un mécanicien peut être déclaré apte à la conduite lors des examens d'admission et être déclaré inapte ultérieurement après avoir subi un examen complémentaire des conditions préalables de la personnalité. En outre, les pronostics émis dans l'appréciation des conditions préalables de la personnalité comportent un certain degré d'incertitude. Une inaptitude dans ce domaine représente un risque latent de comportement inadéquat chez le mécanicien.
Recommandation de sécurité	Le SESE recommande à l'OFT d'étudier la possibilité d'affiner les exigences actuelles concernant les conditions préalables de la personnalité pour l'admission des mécaniciens de locomotive et de les intégrer dans l'examen psychologique prévu actuellement.

Service suisse d'enquête de sécurité SESE
3003 Berne
Tel.: +41 58 466 33 00, Fax.: +41 58 466 33 01
info@sust.admin.ch
www.sust.admin.ch

Destinataire

Service suisse d'enquête de sécurité SESE
3003 Berne
Tel.: +41 58 466 33 00, Fax.: +41 58 466 33 01
info@sust.admin.ch
www.sust.admin.ch

Etat de l'implémentation	Mise en oeuvre. L'OFT parvient à la conclusion qu'il est possible que l'aptitude d'une personne puisse changer au fil du temps. Ainsi, l'OFT estime qu'il n'y a pas d'éléments qui nécessitent d'affiner les exigences en matière de conditions préalables de la personnalité pour l'admission des conducteurs de véhicules moteurs et considère cette recommandation de sécurité comme étant mise en oeuvre. Aucune modification ne sera apportée à la directive de l'OFT « Examens d'aptitude psychologique ».
Rapport final concernant la recommandation de sécurité	Rapport final

Service suisse d'enquête de sécurité SESE
3003 Berne
Tel.: +41 58 466 33 00, Fax.: +41 58 466 33 01
info@sust.admin.ch
www.sust.admin.ch